

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

86^{èmes} CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLETISME EN PLEIN AIR UGSEL
BENJAMINS ET MINIMES

Benjamins & Minimes
.LENS.

ATHLÉTISME
20-21
juin 2023



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONTACT

UGSEL Pas de Calais 103 rue d'Amiens 62000 Arras 03 21 21 40 72

ugsel62@ens-catho-62.org

Thierry Broux 06 89 47 48 85

ACCUEIL ADMINISTRATIF

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil : **lundi 19 juin 2023** au collège Ste Ide rue Laloux 62300 Lens à partir de 16h30 et jusqu'à 19h pour la vérification des engagements, la récupération des tickets repas et l'accueil sportif (présentation des licences et récupération des dossards- voir partie technique et sportive).

Mardi 20 juin au stade L Lagrange Av R Briquet - Lens à partir de 7h15

Mercredi 21 juin au secrétariat de la compétition à partir de 7h30

En dehors de ces temps d'accueil, les individuels pourront se présenter au secrétariat sportif.

LIEU

Stade Léo Lagrange – avenue Raoul Briquet - Lens.

PARKING

Parking bus : entrée angle avenue Raoul Briquet et rue Marcel Semblat

Parking des officiels et jury : face à halle Bertinchamps (entrée par rue du Chemin Vert)

NAVETTE

Pour ceux qui viennent en train et qui logent à Lens et **uniquement pour eux**.

Voir le questionnaire de participation

RESTAURATION

- lundi 19/05 soir : collège Ste Ide rue Hector Laloux 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures rue Lalaoux

- mardi 20/05 midi : sur le stade et si pluie en tribune.

- mardi 20/05 soir : collège Ste Ide rue Hector Laloux 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures rue Lalaoux

- mercredi 21/05 midi : sur le stade et si pluie en tribune.

Jury : salle du bar hall Coubertin

HEBERGEMENT

Liste des hébergements sur le site de UGSEL Nationale.

Pas d'hébergement organisé par l'UGSEL Pas de Calais.

DROITS D'ENGAGEMENT

12 € par participant (athlètes et Jeunes Officiels équipes)

QUESTIONNAIRE

Les établissements doivent retourner le questionnaire de participation :

Dans un premier temps le questionnaire de participation **doit** être renvoyé par mail à :

ugsel62@ens-catho-62.org pour le **lundi 12 juin 2023** au plus tard.

Et dans un second temps, à l'UGSEL Pas de Calais 103 rue d'Amiens BP 80044 62001 Arras cedex accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'UGSEL Pas de Calais **pour le vendredi 16 juin 2023 au plus tard**.

PRIME KILOMETRIQUE

La prime kilométrique versée en 2023 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour : référence dicoroute).

SOUVENIR

Un souvenir sera offert à tous les athlètes et jeunes juges

RESPONSABILITE

Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

SERVICE MEDICAL

Chaque établissement doit se sentir concerné par les gestes de premiers secours.

Il est conseillé de se munir d'une trousse de première urgence facilitant une certaine forme d'autonomie dans la prise en charge des blessures bénignes.

En cas de nécessité, les urgences seront assurées par le comité organisateur.

TEMPS PASTORAL

Un temps pastoral sera proposé à tous lors de l'ouverture du championnat mardi 20 juin.

VILLAGE EDUCATIF

Un ensemble de stands mis à disposition pour sensibiliser et répondre au projet fédéral.

PHOTOS

Des photos seront prises lors de la compétition

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'Ugsel à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 8)



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences élèves et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire et permet d'obtenir les dossards tamponnés par l'Ugsel Nationale.

La vérification des licences **élèves** peut se faire sous 2 formes :

- 1) Soit jusqu'au **dimanche 18 juin 18h00** : sous forme dématérialisée depuis Usport. Le responsable des compétitions extraira toutes les licences depuis la liste des inscriptions. Toutes les licences avec photos seront validées automatiquement.

Aucun email n'est à envoyer !

- 2) Soit lors de l'accueil sportif de la compétition, licences avec photo et cachet de l'établissement.

La licence de l'encadrant sera vérifiée le jour de l'accueil.

Les dossards, tamponnés par l'Ugsel Nationale, ne seront donnés qu'après :

- signature du listing des participants individuels et par équipes fourni par les services nationaux,
- vérification des licences élèves,
- vérification de la licence de l'encadrant accompagnant les élèves,

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel [Article 9 des RG](#) : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2022-2023 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
[Règlement Spécifique Athlétisme en Plein Air](#)

REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL

François DEFIEUX

REPRESENTANT DE LA COMMISSION NATIONAL DE L'ANIMATION SPORTIVE

Damien ARICKX et André WICQUART

REPRESENTANT DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE

Geoffrey BRASSART, Didier CATTART, Théodore CATTART, Béatrice DEL FRARI, Benjamin PAULY, Alycia VENTURA BASTOS

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Adjoint au Secrétaire Général en charge de l'Animation Sportive : Didier CATTART
- Responsables du Comité d'Organisation : Thierry BROUX
- Juge-Arbitre Général : André KERVEILLANT
- Juge-Arbitre Courses : Jacques-Yves LEGRAND et Nathalie POIRE

- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Bernadette RAHIM et Paul GUIN
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Anne-Laure ESPERET et Eric POTTIER
- Juge-Arbitre lancers : Serge RIGOT et Erwan GUILLARD
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD et Arnaud PIGEON
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART, Béatrice DEL FRARI, Jean-Pierre CATHERINE, Alycia VENTURA BASTOS

JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 5 personnes : Le directeur de réunion représentant la CTN Athlétisme, le juge arbitre général, le juge arbitre de la spécialité concernée, le responsable du comité d'organisation ou son représentant et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL.

[Cf. Règlements Généraux Article 28.3](#)

RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

[Conformément au Titre V des Règlements Généraux :](#) [Article 28 RESERVES ET RECLAMATIONS](#)
[Article 29 SANCTIONS ET INSTANCES DISCIPLINAIRES](#)

JURY

Les fonctions seront attribuées sur place.

La réunion des Juges Arbitres et Chefs de Plateau est prévue le **mardi 20 juin 2023 à 7h30**

Les autres jurys seront informés spécifiquement sur chaque plateau à 8 h 30.

Tous les membres du jury (national, jurys équipes adulte et jeune), devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL.

Les jurys équipes ne pourront être remplacés lors de la 2e journée, sauf en cas de maladie ou blessure.

JURY D'EQUIPES

Voir article 6.1 du règlement spécifique ATHLETISME EN PLEIN AIR

Une A.S. ayant une ou plusieurs équipe(s) qualifiée(s) dans un même championnat devra présenter			
Championnats	Jury Adulte ou 1 Jeune Officiel National		Jeune Officiel équipe ou 1 Jeune Officiel National
BM	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury, ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL, ou 1 JO national, licencié UGSEL.	ET	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL. ou 1 JO national, licencié UGSEL.

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **jeudi 15 juin 2023**, dernier délai.

1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [FORMULAIRE JURYS EQUIPES](#)

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Après la Commission de Qualification, qui se déroulera le **jeudi 1er juin 2023**, les qualifiés, individuels et équipes, de chaque territoire seront mis à jour au niveau national par Le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront sur Usport :

- Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.
- Modifier, si besoin, les participants par équipe.
- Les informations (épreuves-performances-points en référence à la table de cotations) des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org. Celles-ci

ne seront prises en compte que si elles sont réalisées dans l'année et devront donc être accompagnées du résultat officiel correspondant.

COMPOSITIONS D'ÉQUIPES

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être complétée/modifiée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le vendredi 16 juin 2023 à 10h00**. Après cette date, les modifications sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et/ou le représentant de l'UGSEL nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement).

Si cela invalide l'équipe, elles seront acceptées de droit.

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement.

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingle.

- Dans le dos pour toutes les courses jusqu'au 400 m inclus et les lancers (sauf javelot)
- Au choix pour les sauts verticaux
- Sur la poitrine pour toutes les autres épreuves

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré. [Cf article 10 des RG](#).

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

Le short ou le cuissard est obligatoire.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

ACCES A L'AIRE DE COMPETITION

L'accès aux aires de compétition ne sera permis qu'aux athlètes devant disputer une épreuve et aux membres du jury officiant réellement. Cette entrée se fera en groupe avec le responsable du concours ou un des starters adjoints.

CONFIRMATION ET APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition, toutes les confirmations de participation se feront à l'accueil.

En cas de désistement pendant la compétition, l'information devra être donnée au Secrétariat **au plus tard 1 heures avant l'horaire officiel**.

Présentation en Chambre d'appel

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve, 45 minutes pour la perche.**
- Pour toutes les courses, les athlètes se présenter à la chambre d'appel **15 minutes avant l'épreuve.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques personnelles les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que l'épreuve est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites.

MATERIEL

Les engins personnels ne seront autorisés pendant la compétition qu'après homologation par le Juge Arbitre. Ceux-ci seront alors mis à disposition de tous les concurrents.

PROGRAMME GENERAL

Le passage à l'accueil est obligatoire (récupération des dossards et autres documents).

Lundi 19 juin 2023

16h30 à 19h00	Accueil Administratif et Accueil Sportif
18h00 à 20h00	Repas

Mardi 20 juin 2023

A partir de 7h15	Accueil Administratif et Accueil Sportif
7h00 à 7h30	Pointage du jury
7h30	Réunion des juges arbitres et chefs de plateau
8h00	Rendez-vous des jurys sur les plateaux
8h00 à 19h30	Compétition
11h30	Pot des officiels - salle du Bar Hall Coubertin
11h30 à 13h30	Déjeuner
20h00	Pot de convivialité pour les enseignants au collège
18h00 à 21h00	Repas

Mercredi 21 juin 2023

A partir de 7h30	Accueil Administratif et Accueil Sportif
7h30 à 8h00	Pointage du jury
8h00	Rendez-vous des jurys sur les plateaux
8h00 à 17h15	Compétition
11h30 à 13h30	Déjeuner
A partir de 16h	Distribution des paniers repas
17h15 à 18h00	Résultats et récompenses par équipes.



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org